

**DÉLIBÉRATION  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU CONSEIL ACADÉMIQUE D'AVIGNON UNIVERSITÉ**

**N°CFVU-2020-56  
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

**POINT 2.1  
APPROBATION DES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES  
2020-2021 – DIPLÔMES DE LICENCE**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), en sa séance du 30 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Ange Polidori, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire d'Avignon Université,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-6-1-I et L613-1,  
Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,  
Vu la délibération de la CFVU n°2020-51 du 24 septembre 2020 approuvant le règlement général des études en licence, master et licence professionnelles 2020-2021,

Après en avoir délibéré,

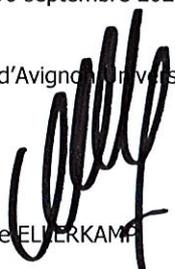
La CFVU approuve, sous réserve de la modification demandée en séance concernant la L1 AES, les modalités de contrôle des connaissances pour l'année universitaire 2020-2021 des mentions de licence dispensées par les unités de formation et de recherche d'Avignon Université, telles qu'annexées à la présente délibération.

**Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.**

**Membres composants la Commission : 32  
Membres présents (11) ou suppléés (11) : 22  
Membres absents et non suppléés : 10**

Avignon, le 30 septembre 2020

Le Président d'Avignon Université



Philippe ELERKAMP

Service des affaires générales  
et institutionnelles

Affaire suivie par  
Ange POLIDORI

Téléphone  
+33 (0)4 90 16 28 09

Courriel  
vice-president-cfvu@univ-avignon.fr

Transmise au Recteur de région académique, Chancelier des universités, le

**09 OCT. 2020**